



République Française – Département des Ardennes
Commune Des Hautes Rivières



Mairie - 5, Place de l'Hôtel de Ville
BP 13
08800 LES HAUTES RIVIERES
Tel : 03 24 53 40 34 – Fax : 03 24 53 46 91
E-mail : leshautsrivieres.mairie@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1er octobre 2008 à 20h00

Par suite d'une convocation en date du 26/09/2008, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de RAPHENNE Francis, Maire.

Présents : M.RAPHENNE Francis, Maire, Mmes BADRE Véronique, COLIN Carole, MM BADRE Jean-Claude, BADRE Olivier, BERTOUT Pascal, BROUET Christophe, DAUMONT Michel, GOIN Jérôme, GUENARD Laurent, HENON Frédéric, LEQUEUX Michel, MASSON Bernard, MONTEBRAN Claude, PARIZEL Patrice, PECOURT Jean-Claude, QUENTIN Jean-Jacques, WATIER Denis.

Ayant donné procuration : M.AVRIL Matthias à Mme COLIN Carole.

Nombres de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 18

Date de la convocation : 26 septembre 2008

Date d'affichage de la convocation : 26 septembre 2008

A été nommée secrétaire de séance : Mme COLIN Carole

SOMMAIRE :

1. Finances : Propositions de devis
 Décision modificative Budget Communal
2. Personnel Communal : régime indemnitaire
 -réorganisation des services
 -journée de solidarité
3. Activités musicales saison 2008/2009
4. ONF : demande d'aide publique
 Opération d'amélioration de peuplement
5. Questions diverses

Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé à l'unanimité. Le Conseil accepte qu'un point soit ajouté à l'ordre du jour.

1-Finances :

Présentation de devis :

- Problèmes informatiques à la mairie (serveur et réseau) :

Société CyberWare : 4 154.25 € .Le devis est accepté à l'unanimité.

- Elagueuse en panne :

Devis de réparation : 2 198.16 €

Devis élagueuse neuve : 8 970.00 €

-Achat d'un girobroyeur : 3 169, 40 €

Des réparations importantes ont déjà été réalisées sur le tracteur et sur l'élagueuse. Des questions sont posées au sein de l'assemblée.

En résumé, il est demandé de faire procéder à un état des lieux listant l'état des pannes afin de pouvoir juger correctement et décider d'un remplacement ou d'une réparation du matériel endommagé.

- Equipement de la salle Elie BADRE en vaisselle.

3 devis : 4 505.21 €, 4 563.22 € et 6 616.15 €. Il est décidé de commander la vaisselle auprès de la Société Metro pour un montant de 4 505.21 € TTC avec les étagères comprises.

- Abattre les arbres route de Linchamps (raison de sécurité) : ~11 000 € (devis ISS)
- Entreprise Poirson : 6 000 €.Travail comparable à la société ISS mais reprenant le bois et repartant avec tout. On peut consulter l'ABS pour l'établissement d'un devis. Monsieur Olivier BADRE s'abstient pour cette proposition.

- Equipement son et vidéo pour la salle Elie BADRE.

3 devis : Sté Equinox 9 312.86 €

Sté Europe Sonorisation : 12 834.00 € (variante à 15 572.42 €)

Sté LM Electricité : 12 603.45 €

Monsieur Olivier BADRE intervient en demandant s'il n'y avait pas d'autres priorités plus urgentes telles que les fuites constatées dans la halle sportive.

Abstention : 4. (Proposition à réétudier)

- Pompe UPA

Devis Dossot : 3 159.78 €. Si on achète une pompe de rechange, il faut prévoir en même temps une pompe d'adaptation, le mieux serait de contacter Eau et Force.

Emprunt BFT : c'est un emprunt à taux variable d'un montant de 2 000 000 € dont la durée du contrat d'origine est de 25 ans. Le montant du taux fixe proposé est de 4.88%, le Conseil Municipal décide d'attendre pour prendre la décision.

-Décision modificative Budget Primitif 2008:

Après avoir étudié les devis proposés ci-dessus et en tenant compte du non versement sur 2008 d'un montant de 150 000 € de FCTVA, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la décision modificative suivante pour le Budget Communal 2008 section investissement en dépenses et en recettes :

Dépenses d'investissement:

Opération d'équipement:

Opération 194 : aménagement forêt : -5 000 €

Opération 211 : Ecole maternelle : - 22 000 €

Opération 280 : Ecole primaire : - 15 000 €

Opération 410 : Matériel technique : + 12 000 €

Opération 510 : Rénovation des bâtiments : - 120 000 €

Recettes d'investissement :

Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves :

Article 10222 : FCTVA : - 150 000 €

Soit un Budget Primitif 2008 équilibré en section d'investissement dépenses et recettes à 603 971.63 €

2- Personnel communal : régime indemnitaire :

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991,

Vu le décret n°2002-63 du 14 janvier 2002,

Vu l'arrêté du 14 janvier 2002-63 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires des personnels de la filière animation,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'attribuer aux agents titulaires et stagiaires occupant un emploi à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires pour le grade d'animateur (à compter du 6ème échelon). Il est rappelé que les modalités d'attribution et le taux sont fixés par arrêté de l'autorité territoriale. Le montant individuel ne peut dépasser huit fois le montant annuel moyen.

Un débat s'instaure au sein de l'assemblée pour savoir le bien fondé de l'indemnité, faut-il la mettre en place ou préconiser la récupération des heures effectuées? Le but est de régler des heures qui sont effectivement effectuées, il est normal de rétribuer les heures supplémentaires.

La délibération n'ayant pas été soumise au vote, elle sera inscrite à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

Monsieur le Maire informe qu'il a été proposé que la journée de solidarité soit fixée le lundi de Pentecôte.

Suite à la réorganisation de la semaine scolaire sur quatre jours à compter de septembre 2008, le Maire informe le Conseil Municipal de la réorganisation des services pour le personnel ASEM des écoles.

Il rappelle que le Comité Technique Paritaire a été saisi lors de sa séance du 25 septembre 2008 d'une demande d'avis relatif à la réorganisation des services au sein de la Collectivité. En effet, à compter du 1er octobre 2008, Madame AUTIER Francine ASEM de 1ère classe agent titulaire à la Commune de Hautes-Rivières à temps partiel de 24h50 hebdomadaire consacre 4 heures une semaine sur deux de son temps de travail comme animatrice au centre de loisirs de la Commune de Hautes-Rivières, et ce pendant dix sept semaines et Madame Morette Martine est également mise à disposition le mercredi après-midi une semaine sur deux pendant 4h50, et ce pendant 36 semaines.

3-Activités musicales saison 2008/2009:

Sur rapport du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'ouvrir des séances d'activités musicales pour la saison 2008/2009, jusqu'au 30 juin 2009,
- De créer les postes d'encadrants correspondant en fonction du nombre de participants à cette activité,
- De fixer l'indemnité forfaitaire à 13.23 € par séance,
- D'instaurer un tarif de 5 € par mois (4 séances) pour l'accès aux cours de musique.

4-ONF : demande d'aide publique pour une opération d'amélioration des peuplements :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'élagage sise sur les parcelles forestières n°4-52 pour un montant de 16 320.51 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet qui lui a été présenté.
- Sollicite l'octroi d'une aide publique d'un montant de : $16\ 320.51\ € \times 40\ \% = 6\ 528.20\ €$ établi sur la base du devis de travaux ci-joint.
- S'engage à financer la part non subventionnée.
- S'engage à inscrire chaque année au budget municipal les sommes nécessaires à l'entretien de l'objet de l'aide.
- Désigne l'ONF comme maître d'oeuvre de l'opération.
- Autorise le Maire à signer tout document et acte relatif à ce projet.

Bois communaux: demande d'aide publique pour l'élagage de formation des douglas :

Il est proposé au Conseil :

- De solliciter l'octroi d'une subvention la plus élevée possible auprès des collectivités publiques susceptibles de financer ce genre d'opération (devis des travaux : 15 581 € HT);
 - De s'engager à financer la part non subventionnée.
 - D'autoriser le Maire à signer tous les actes nécessaires au bon déroulement de l'opération.
- Cette délibération n'a pas l'objet de vote par le Conseil Municipal.

Le Maire fait part du courrier envoyé à l'ONF pour leur demander de nous faire parvenir tout document au moins un mois à l'avance et de retirer ce qui a été fait pour les travaux d'empierrement d'un tronçon de chemin rural traversant la forêt communale. Monsieur Montebran intervient et qualifie que ces travaux ont été effectués avec des matériaux jugés «d' immondices ».

Questions diverses :

Conformément à l'article L5211-36 et suivants du code général des collectivités territoriales, le Maire procède à la lecture du bilan d'activités de la Communauté de Communes Meuse et Semoy pour l'année 2007 et des comptes administratifs correspondants.

Monsieur le Maire informe les conseillers d'une demande de devis pour instauration de nouvelles toilettes à l'école Pasteur.

Lecture est faite par le Maire d'un courrier relatif aux vêtements liturgiques reçu .

Mme Badre fait part qu'à la Neuville aux Haies, les personnes circulent vite en voiture. Il faudrait penser à prévoir un portique en bas de Linchamps ou tout autre moyen pour empêcher la circulation des camions.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 22h45